

compte rendu du conseil d'école
du lundi 15 novembre 2010.

Membres présents:

Mmes	SURREAU	Claudine	Directrice de l'Ecole Pierre Moinot
	ROY	Brigitte	Enseignante classe PS.
	DAVID	Koelig	Enseignante classe MS
	PERRIER	Myriam	Enseignante classe GS
	BARRAUD	Marie	Enseignante classe CE2/CM1
Mrs	TEXEREAU	Manuel	Enseignant classe CM1/CM2
	JOUVIN	Guillaume	Enseignant classe CE1/CE2
	CERCLET	Bernard	DDEN
Mrs	NIVAU	Christian	Maire de la commune
	FOURNIER	Claude	Adjoint, voirie et bâtiments.
Mmes	SAVARIAU	Dany	Membre parent élu
	PORTEJOIE	Sandrine	Membre parent élu
	PERRIN	Valérie	Membre parent élu
	BILLON	Nathalie	Membre parent élu
	GOURSAUD	Estelle	Membre parent suppléant
	MEMETEAU	Nathalie	Membre parent suppléant
Mrs	MOUSSET	Ludovic	Membre parent élu
	DEBORDE	Richard	Membre parent élu
	SIMMONEAU	Julien	Membre parent suppléant de Mme Urbanek

Excusées

Mmes	BERTHOME	Dominique	Inspectrice de l'Education Nationale
	URBANEK	Anne	Membre parent élu
	CHARRUYER	Evelyne	Enseignante classe CP CE1

Madame Surreau ouvre la séance à 18h 10, Mme Barraud est nommée secrétaire de séance.

Mme Surreau lit l'ordre du jour.

1- Rôle et fonctionnement du Conseil d'école :

Mme Surreau fait la lecture des éléments suivants :

Composition du Conseil d'Ecole

En sont membres:

- le directeur de l'école, qui en est également le président,
- les maîtres de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service,
- les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions,
- les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école),
- le maire,
- le conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- le délégué départemental de l'Education nationale,
- un des membres du réseau d'aide psychopédagogique intervenant dans l'école,
- l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, membre de droit.

Y assistent avec voix consultative pour les affaires les concernant:

- les personnels du réseau d'aide psychopédagogique,
- les médecins scolaires,
- les infirmières scolaires,
- les assistantes sociales,
- les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM),
- les personnels médicaux et paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés.
- les maîtres étrangers assurant dans les locaux de l'école des cours de leur langue et culture nationales,
- les personnes chargées des cours de langue et culture régionales,
- les personnes chargées des activités complémentaires,
- les représentants des œuvres post- et périscolaires en ce qui concerne leurs activités relatives à la vie de l'école.

En fonction de l'ordre du jour, le président peut inviter, après avis du conseil d'école, toute personne dont la consultation est jugée utile.

Attributions du conseil d'école

Le conseil d'école:

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation d'une garderie des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école,
 - les conditions d'intégration des enfants handicapés,
 - les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
 - les activités périscolaires,
 - la restauration scolaire,
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
 - l'hygiène scolaire,
 - l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école. (à ce titre, il est consulté par le maire).
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école.

Au sein du conseil d'école, une information est donnée en ce qui concerne l'organisation des aides spécialisées.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités de ses délibérations.

Il peut également décider, après délibération prise à la majorité de ses membres, de tenir séance avec un ou plusieurs autres conseils d'école pour l'année scolaire. Tous les membres des conseils

des écoles d'origine sont membres du conseil ainsi constitué, qui est présidé par l'un des directeurs d'école désigné par l'inspecteur d'académie après avis de la commission administrative paritaire compétente.

Fonctionnement du conseil d'école

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. Il adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion. L'inspecteur de l'Éducation nationale et suppléants sont informés de la tenue du conseil.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves. Si toutes les désignations n'ont pas lieu en raison de l'insuffisance de candidats, il est procédé dans un délai de dix jours à un tirage au sort parmi des parents volontaires.

Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire.

Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures prises sur les 48 heures hors du temps de présence devant les élèves.

Au cours de ces réunions, en dehors de l'ordre du jour, peuvent être explicitées les conditions de fonctionnement de l'école et fixées les dates de rencontres entre parents et enseignants.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé par son président et contresigné par le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription et un au maire. Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

En ce qui concerne notre école, le compte-rendu circule dans toutes les familles et sera également consultable sur le site Internet de l'école.

En fin d'année scolaire, le directeur établit un bilan sur toutes les questions abordées au cours de l'année, notamment à propos de la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis que le conseil a formulés.

2- Rentrée 2010/2011

Les effectifs : 183 enfants inscrits à l'école pour cette rentrée 2010.

Maternelle : 75

	<u>PS</u> : 26	<u>MS</u> : 25	<u>GS</u> : 24
--	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Elémentaire : 108

<u>CP</u> :17	<u>CE1</u> : 28	<u>CE2</u> :20	<u>CM1</u> :26	<u>CM2</u> :18
----------------------	------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Les effectifs sont en légère augmentation en ce début d'année scolaire. 174 élèves étaient inscrits à cette même date l'an dernier.

Répartition par classe :

<u>Mme Roy</u>	26 PS	26
<u>Mme David</u>	25 MS	25
<u>Mme Perrier</u>	24 GS	24
<u>Mmes Surreau et Charruyer</u>	17 CP + 6 CE1	23
<u>Mr Jouvin</u>	21 CE1 + 8 CE2	29
<u>Mme Barraud</u>	12 CE2 + 16 CM1	28
<u>Mr Texereau</u>	10 CM1 + 18 CM2	28

Les classes du cycle 3 sont très chargées cette année.

Organisation pédagogique :

Mme Charruyer Evelyne assure la décharge de direction de Mme Surreau le mardi.

Le nombre des ATSEM reste identique à celui de l'année précédente.

- - Mme Dupuis avec les PS.
- - Mme Savarit avec les MS.
- - Mme Pothet avec les GS.

Mme Dupuis dont le départ à la retraite est annoncé pour fin décembre, sera remplacée par une personne prochainement recrutée pour un contrat de 27h30, reçue au concours d'ATSEM. Mme Dupuis assure 35 heures de service, 7h30 seront réparties sur le reste du personnel.

Mr Cercllet demande si le concours d'ATSEM est obligatoire pour ce recrutement ; Mr le Maire précise que la municipalité est tenue de recruter une personne ayant le concours ; les enseignants font part de leur surprise d'apprendre que Mme Noiraud n'ait pas obtenu ce poste puisqu'elle travaille déjà à l'école, qu'elle y a effectué un remplacement d'ATSEM avec beaucoup de sérieux et qu'elle passe actuellement le concours d'ATSEM. Monsieur le Maire fait savoir que cette personne a d'autres projets.

3- Le règlement intérieur :

Distribution et lecture du règlement.

Les modifications qui sont apportées concernent des précisions sur la présence des élèves à l'école de 16h à 16h40 pendant l'aide personnalisée, l'hygiène et la santé des enfants et la possibilité de porter une écharpe en maternelle.

Seuls les parents titulaires et les remplaçants de titulaires absents ont le droit de vote.

Vote à main levée : pour 15 , contre 0, abstentions 2.

Après la lecture du 3^{ème} point, un parent soulève le problème du stationnement, le matin, sur le parking de l'école.

« Il est impossible d'arriver à l'heure, ou alors il faut être là dès 8h, 8h10 maximum. »

« Doit-on garder un espace vert plutôt que d'agrandir le parking et permettre à tous de se stationner ? »

« C'est dangereux, on a peur de circuler au milieu des enfants. »

Après toutes ces remarques, un parent demande si la municipalité ne pourrait pas proposer un temps de garderie gratuit de 8h10 à 8h20.

Monsieur le Maire envisage de réfléchir à cette proposition.

4- Le projet d'école :

Le projet d'école est mis en place depuis la rentrée 2008 et pour quatre ans. Il suit trois axes prioritaires : la réussite des élèves, l'éducation artistique et culturelle et un volet numérique.

Pour travailler ces trois axes, des actions sont programmées chaque année.

Les actions 2010/2011:

Cycle 1 :

- Réussite des élèves :

- lecture offerte par Marie Vullo (CUMAV)
- Correspondance scolaire avec les classes partenaires en USEP
- Aide personnalisée : mise en place en cours d'année pour les MS ; elle a débuté en novembre pour les GS

- Art et culture :

- Maternelle et cinéma : 3 projections dans l'année ; les PS iront au cinéma à Melle, les MS et GS iront à La Crèche

- 1 spectacle CUMAV
- Partenariat avec Gribouille :
Mme Roy explique que ce dispositif a pour but de faciliter l'entrée à l'école des enfants de 2 et 3 ans non scolarisés en proposant des rencontres avec le relais d'assistantes maternelles de Celles sur Belle. Les six séances programmées dans l'année permettent une implication des parents dans la démarche d'intégration à l'école et apportent aux enfants des temps d'éveil, de jeux et de familiarisation avec les personnels et les locaux de l'école.

Cycles 2 et 3 :

- Réussite :

- Correspondance scolaire avec Aigonnay et Mougon
- Prix des incorruptibles (plusieurs livres sont à lire dans l'année et les enfants procèdent à un vote en mai)
- Aide personnalisée : mise en place depuis le 27 septembre (elle concerne actuellement 26 enfants)

- Arts et culture :

- Ecole et cinéma : 3 projections dans l'année. Les classes de Mr Texereau et de Mme Barraud iront au cinéma à Melle, les classes de Mr Jouvin et de Mme Surreau iront à Niort.
- Abonnements presse : Wakou pour les CP, Mon petit Quotidien pour les CE et Mon Quotidien pour les CM
- Spectacle CUMAV

Volet numérique :

Le site Internet de l'école a été créé l'an dernier. Il est renseigné régulièrement, ce qui permet aux enfants de CM de travailler les compétences du B2i. Il s'est enrichi de nouvelles rubriques, notamment d'une rubrique « Conseil d'école » où vous pourrez consulter le compte rendu des réunions du Conseil d'Ecole et d'une rubrique « APE ».

Les autres projets de l'année :

Kayak /voile/VTT/canoë : Au Lambon pour tous les CM ayant réussi le test au début du cycle. Ce projet s'achève juste ; il a concerné 44 enfants de CM répartis pour chaque séance en 4 groupes d'activités.

Activités aquatiques : A la piscine de Celles sur Belle de la GS au CE2.

Cette année, sont allés à la piscine en Septembre les CP et les CE1 (3 séances seulement ont pu avoir lieu). Les CE2, quelques élèves de CM1 et les GS iront à la piscine au mois de Juin.

Cette activité n'est possible qu'avec des parents agréés ayant suivi une formation. 7 nouveaux parents ont participé à la formation en ce début d'année scolaire.

L'équipe enseignante réfléchit à la possibilité d'aller à la nouvelle piscine couverte de Melle l'année prochaine.

USEP : Toutes les classes ont adhéré à l'USEP cette année. Les enfants pourront ainsi faire des rencontres sportives sur le temps scolaire avec d'autres classes, participer à des rencontres regroupant tout un secteur (rencontre « endurance/orientation », le printemps des maternelles, le p'tit tour USEP), les déplacements étant pris en charge par l'USEP. L'école profitera également de prêts de matériel sportif. Quelques rencontres sont mises en place hors temps scolaire. Le 10 novembre, les enfants du cycle2 ont pu participer à une rencontre multi activités, prémices de la mise en place d'un dispositif « Ecole de sport » à Fressines.

Rencontre chorale :

Elle concerne les classes de Mr Texereau, Mr Jouvin et Mme Surreau. Les enfants de ces 3 classes vont apprendre un répertoire commun et participeront à une rencontre avec 5 autres

classes à l'Abbatiale de Celles sur Belle le 9 juin 2011, en présence d'un musicien.

Travail avec une artiste :

Martine Hoyas, artiste niortaise est venue présenter quelques unes de ses oeuvres aux enfants des classes de MS, GS, CP/CE1 et CM1/CM2. C'était le point de départ du projet. Les enfants vont s'inspirer de ces oeuvres et créer à leur tour. Fin mars, une exposition des productions des enfants sera mise en place à l'école ; quelques oeuvres en seront extraites pour enrichir une exposition itinérante qui circulera dans les 33 classes participant au projet. En fin d'année, les enfants iront visiter le Musée d' Oiron.

Visite du Musée du Tumulus de Bougon :

Les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 iront passer une journée à Bougon en fin d'année scolaire. Les enfants participeront à des ateliers et feront la visite guidée du musée.

Ping-pong :

Les enfants du cycle 3, ainsi que les CE1 de Mr Jouvin vont pouvoir pratiquer cette activité sur le temps scolaire, pour un cycle de 8 séances d'une heure. L'intervenant, Mr Brunet interviendra les jeudis, à la salle des fêtes, du 18 novembre au 13 janvier pour les CE2/CM1 et CM1/CM2 et à partir du 13 janvier pour les CE1/CE2.

Sorties de proximité :

Mme Roy privilégie les sorties de proximité avec sa classe de PS. Les enfants ont fait les vendanges chez Mr Girault en octobre, ils iront découvrir la chèvrerie de Mme Savariau au moment des naissances des chevreaux. Ils profiteront des séances cinéma à Melle pour partir ensuite à la découverte du marché, de la bibliothèque...

Randonnées :

Les CP/CE1, les CE1/CE2 et les CE2/CM1 ont parcouru les petits chemins de Fressines. Cela leur a permis de découvrir leur environnement proche tout en pratiquant une activité sportive.

5- Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2011.

22 enfants nés en 2008 : PS en 2011

18 CM2 qui vont quitter l'école

1 nouvel inscrit en PS (inscription prévue début novembre, faite aujourd'hui 16/11/10)

3 nouveaux Fressinois annoncés pour début décembre par Mr le Maire

$183 + 22 - 18 + 1 + 3 = 191$ enfants prévus à la rentrée prochaine ; il faut 190 enfants inscrits pour l'ouverture d'une 8ème classe !!!

Mr le Maire précise qu'il faudra refaire le point en janvier et indique que la 8ème classe serait forcément installée dans la salle 7, sous le préau. La salle des maîtres serait transférée dans la bibliothèque municipale qui serait installée dans les locaux du secrétariat de mairie, lui même déplacé dans de nouveaux locaux, route de Mougou.

6- Travaux et demande de mobilier.

Bilan des demandes non satisfaites de l'année 2009/2010 :

- Classe de Mme ROY :

- Tableau velleda comme celui de la classe de Mme David

- Classes de Mme DAVID et Mme ROY :

-Stores pour éviter une température excessive dans les classes en septembre et en juin.

Un devis a été fait, quelle suite sera donnée ?

La réponse des élus est négative. Mr le Maire propose l'installation de films protecteurs. Avant le 2^{ème} conseil d'école, les enseignants prendront contact avec des écoles de Niort ayant opté pour

ce système. La question étant de savoir si on ne perd pas trop de luminosité.

- Classe de Mr JOUVIN :

-Tableau mobile à changer

- Classe de Mme BARRAUD :

- Porte de la classe qui ferme difficilement

-Tableaux à changer

Puisque les enseignants se sont équipés de nouvelles broches et que le problème persiste, les élus vont peut-être reconsidérer les choses et décider d'équiper rapidement ces deux classes de nouveaux tableaux.

- matériel collectif : Vidéoprojecteur

Demande faite depuis 2008, date à laquelle Mr le Maire avait dit qu'il était envisageable d'acheter du matériel commun pour l'école et la mairie et qu'il pourrait être stocké à l'école. Les demandes sont renouvelées régulièrement, mais aucune suite n'a été donnée jusqu'à maintenant. La réponse au dernier courrier de Mme Surreau a été "aucune réponse possible avant le vote du budget".

Mme Surreau rappelle qu'il avait été envisagé d'inviter la directrice de l'école aux réunions de la commission école, il serait peut-être plus adapté d'utiliser la communication orale pour présenter nos demandes et les argumenter auprès des élus. Aucune invitation ne lui est parvenue à ce jour, au grand étonnement de Mr le Maire.

Mr le Maire demande qu'un courrier soit envoyé rapidement par l'équipe éducative à la municipalité, indiquant de façon précise et avec un ordre de priorité les besoins en travaux et équipements de l'école. Suite à ce courrier, la directrice de l'école participera à la réunion de la commission école pour préciser les demandes, si besoin est.

Demandes à ce jour :(elles parviendront par écrit à la municipalité)

- Classe de Mme ROY

Tableau velleda comme celui de la classe de Mme David

- Classe de Mme DAVID

Installation de lits superposés dans le dortoir de Mme David

- Classe de Mr JOUVIN

Tableau à changer.

Étagère murale supplémentaire dans la classe

- Classe de Mme BARRAUD

Tableau à changer

Porte de classe qui ferme très difficilement.

- Demandes collectives :

Tampons sous les pieds de toutes les chaises

Achat d'un matelas de réception pour les activités gymniques

Vidéoprojecteur + portable (devis fourni en mairie)

7-Questions diverses.

- Mise en place du SMA :

Au mois d'octobre, le SMA a été mis en place au détriment du fonctionnement de l'école : les élèves de MS n'ont pu faire la sieste, Mme Pothet étant affectée au SMA pour la journée complète. Aucune information n'a été transmise à l'école quant à ce dysfonctionnement pourtant prévisible.

Mr le Maire demande combien d'élèves avaient été concernés, Mme David répond que tous les élèves de sa classe l'ont été .

- Consultations sur les rythmes scolaires

Une information est donnée brièvement aux parents, les informant de la tenue de débats sur les rythmes scolaires, le prochain ayant lieu le 23 novembre au lycée de Melle à partir de 18 heures.

“Qu'est-ce qui justifie de tels débats ?” demande un parent.

“On nous a dit que c'était mieux pour nos enfants il y a 2 ans et maintenant ?”

Les parents sont encouragés à aller sur le site de consultation et à participer aux débats pour comprendre le sens de tout cela. Mme Surreau rappelle que l'adresse du site et les dates des réunions sont dans les cahiers de liaison des enfants.

- Une question transmise par les parents en début de séance sera traitée lors du 2ème conseil d'école.

La séance est levée à 20h35.